



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/378

Objet : Numérotation d'un local – Ruelle de la Plate Voie

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.28,
Vu la demande de Monsieur COUSTENOBLE Bruno en date du 13 octobre 2026.

CONSIDERANT, qu'il convient de numéroté un local, situé à SAINGHIN-en-WEPPE, **Ruelle de la Plate Voie.**

ARRETE

Article 1 : Le local sera numéroté, 61 Ruelle de la Plate Voie.

Article 2 : Le numéro doit toujours rester facilement accessible à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à son apposition, ni dégrader ou dissimuler tout ou partie de celui apposé.

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : La Directrice Générale des Services, le Chef de Police Municipale sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmis à :

- M. le Préfet,
- M. le Receveur des Postes,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- M. le Directeur du Cadastre,
- M. COUSTENOBLE Bruno,
- Aux archives municipales ;



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 13 octobre 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

